

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le premier juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

26 mai 2016

A l'exception de :
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} JUIN 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

4/ EXERCICE 2016 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DES TRIBUNES DE L'HIPPODROME – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Nombre de
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

En exercice 33

EXPOSE :

Présents----31

Afin de mieux prendre en compte la réalité du déroulement des opérations majeures du précédent mandat, le Conseil Municipal a eu recours au mécanisme des autorisations de programmes et crédits de paiement prévu par le Code général des collectivités territoriales dans son article L2311-3.

Votants -----33

Par délibération n°10.03.08 en date du 31 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour la construction des tribunes de l'hippodrome.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

L'exercice 2015 étant clos, la présente délibération propose l'actualisation de la répartition des crédits de paiement. En effet, aucun report de crédits n'étant effectué, il convient de fixer les réalisations pour 2015 et de déterminer le nouvel échéancier de paiement de cette autorisation de programme.

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Cette information est reprise en annexe IV B2.1 du document technique du budget supplémentaire 2016.

Jean-Claude
PELLETEUR

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)
		BS 2015					
Construction des tribunes	5 116 682,83	0,00	5 116 682,83	5 052 628,93	64 053,90	0,00	0,00
dépenses	7 746 682,83		7 746 682,83	7 682 628,93	64 053,90	0,00	0,00
recettes	2 630 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00	0,00	0,00	0,00

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-3,
⇒ Vu la délibération n°10.03.08 du Conseil Municipal en date 31 mars 2010,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 24 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLLOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur ALLANIC, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR